

FORMULAIRE D'EVALUATION PRÉLIMINAIRE POUR UNE DEMANDE DE RESTRICTION VISANT L'UTILISATION D'UN BÂTIMENT (RRVUB)

1. Renseignements sur l'administration locale

Nom de la personne-ressource

Vincent Rolland

Type d'administration locale

Municipalité (Ville Lac-Sergent)

Adresse

1525 chemin du club nautique
Lac-Sergent, Qc G0A 2J0

Téléphone (avec indicatif régional)

418-875-4854 poste 3

Courriel

direction@villelacsergent.com

2. Ententes existantes avec d'autres administrations locales

À part vous, y a-t-il d'autres administrations locales autour du plan d'eau (avec un accès direct)?

Non

3. Travail avec les groupes autochtones

Selon les connaissances locales, une population autochtone serait-elle concernée par cette demande?

Oui

Dans l'affirmative, veuillez fournir des détails.

Le Lac-Sergent serait localisé sur les terres ancestrales de la nation Huron-Wendat

Selon les connaissances locales, a-t-on déjà organisé des consultations auprès des populations autochtones au sujet du plan d'eau à l'étude?

Non

4. Information sur la saison de navigation

Quelle est votre saison de navigation habituelle (période)?

Mai à Octobre

Quelle est la population approximative (nombre de personnes) pendant la saison de navigation?

Environ 900 personnes

Est-ce une population saisonnière?

Oui

Si oui, quelle est la population approximative en dehors de la saison de navigation?

Selon le décret de la population de 2024 la ville de Lac-Sergent compte 598 résidents permanents

5. Nombre approximatif d'utilisateurs (bâtiments) sur le plan d'eau pendant une saison habituelle

Résidents locaux 200

Touristes 0 (règlementation en vigueur pour les maisons de tourisms)

Saisonniers 81

Autres 2 (bâtiments municipaux)

6. Nombre approximatif d'utilisateurs (bâtiments) sur le plan d'eau au cours d'une journée habituelle

Nombre de bâtiments

En moyenne 110 les week-ends et congés fériés

7. Description du ou des problèmes

Décrivez brièvement le ou les problèmes rencontrés sur le plan d'eau.

Le lac Sergent est un lac peu profond dont plus de 74% du fond marin est composé d'herbier (DOC1-étude de caractérisation CAPSA 2021). Les herbiers de myriophylle à épis, une espèce exotique envahissante, sont présents sur 18% de sa superficie et occupent plus de 500 000 m² dans des zones peu profondes du lac.

Afin de limiter la propagation du myriophylle à épi, depuis 2013 l'Association pour la protection du lac (APPEL) et la Ville depuis 2019 installent des bouées à 30 m des rives afin que les plaisanciers évitent leurs déplacements dans cette zone et lorsqu'ils doivent le faire qu'ils en limitent la vitesse à 10 km/hre. (DOC2-carte de la navigation) Malgré les outils de communications mis en place, malheureusement cette consigne volontaire n'est pas respectée et nous constatons une expansion de cette plante envahissante dans de nouveaux secteurs.

De plus, certains plaisanciers utilisent des bateaux à ballast pour effectuer des activités de surf sur sillage sur le plan d'eau.

Des études effectuées en 2014 ont démontrées que « les bateaux à fort sillage » de type wakeboat ont des impacts majeurs en profondeur sur le brassage des sédiments et la fracturation du myriophylle à épis. Ces études démontrent un impact important sur l'érosion des rives par les vagues générées par ces types d'embarcations lorsqu'ils circulent à moins de 300 mètres des rives ou un brassage majeur des sédiments dans des profondeurs de moins de 4 mètres. (DOC3_Recommandation CAPSA)

Compte tenu de la configuration et des profondeurs du lac, ce type d'embarcation ne peut potentiellement opérer que dans un espace restreint du lac, représentant moins de 5% de sa surface sans qu'il n'y ait un risque d'impact sur les rives ou le fond marin. (DOC4_Carte Zone Surf sur sillage)

8. Description des causes

Expliquez, à votre connaissance, les causes du problème.

La présence de myriophylle à épi a été répertorié sur plus de 40% de la bande riveraine de moins de 2 m de profondeur du lac. (DOC1-étude de caractérisation CAPSA 2021) Malgré le fait qu'il y ait des bouées d'avertissement de 10 km/ h à 30 m des rives, le comportement des utilisateurs nuit à la protection des rives, contribue à l'érosion par les vagues et contribue à la propagation du myriophylle à épi. Ces déplacements d'embarcations motorisées en zones peu profondes dans des secteurs où il y a une présence d'herbiers existants du myriophylle à épis sont les principaux contributeurs à l'expansion de cette plante envahissante. Les vérifications annuelles des plongeurs embauchés pour l'arrachage et le bâchage du myriophylle démontre des zones de propagation dans les corridors de navigation vers les quais des résidents et en bordure du lac ou les plantes coupées par les hélices sont trainées par les embarcations ou elles sont poussées par les vents dominants.

La vérification des herbiers lors des saisons 2021 à 2024 par les plongeurs a permis de constater une densification des herbiers existants mais surtout un début de propagation plus importants vers les quais et des secteurs ou elle n'était pas répertoriée auparavant.

De plus le passage de bateaux à ballasts près des herbiers de myriophylle et dans des secteurs de moins de 4 m de profondeur contribuent au brassage en profondeur des sédiments et accroît la fragmentation de la plante.

9. Description des personnes touchées par le problème

Décrivez brièvement, à votre connaissance, les personnes les plus particulièrement touchées par le problème

L'ensemble des propriétaires du lac et des usagers sont impactés par la propagation du myriophylle à épi et par l'érosion des rives.

Pour les usagers, les navigateurs sont impactés par une réduction du domaine navigable là où la plante occupe 40% et plus de l'herbier, les baigneurs voient le domaine baignable en zone peu profonde devenir inutilisable à cause de la densité des herbiers de myriophylles, le club nautique et les plaisanciers d'embarcations non-motorisées pour qui les embarcations sont ralenties par les plantes et qui compliquent la navigation à pagaie. (DOC5_Carte localisation myriophylle à épi)

Pour les propriétaires qui voient la valeur de leur propriété décroître à cause des dommages causés au plan d'eau par le myriophylle à épi.

10. Ce que le problème implique

En quoi consiste le problème? (Choisissez au moins une réponse)

L'environnement

Répercussions sur l'environnement

Si vous avez choisi l'environnement à la question 10, quelles sont les répercussions du problème?

Les rives, comme les berges, les plages et les terres

Les espèces envahissantes

11. Description du plan d'eau

De quel type de plan d'eau s'agit-il?

Petites voies navigables intérieures dont la profondeur varie, généralement peu profondes — voies navigables intérieures (lacs) : navigation de plaisance majoritairement. (**DOC6_Description du territoire**)

Taille approximative du plan d'eau

- Longueur : 2,8 km
- Largeur : 1,2 km
- Profondeur moyenne : La partie la plus large, au sud, est constituée d'un très grand fond plat dont les profondeurs oscillent entre 1 et 3 mètres, tandis que l'aire profonde (maximum de 8,3 mètres) occupe une faible partie du secteur nord du lac

Points d'accès

Décrivez le type et le nombre de points d'accès privés.

Via les 240 propriétés riveraines.

Décrivez le type et le nombre de points d'accès publics.

La réglementation municipale oblige l'obtention d'un permis de mise à l'eau pour les usagers d'embarcations motorisés pour l'accès au lac et pour naviguer. (**DOC7_Règlement 370-19 mise à l'eau des embarcations**) Une rampe de mise à l'eau municipale est en opération et l'utilisation de la station de lavage est obligatoire pour toutes embarcations de plaisance avant la mise à l'eau.

12. Pratiques de navigation

Quelles pratiques de navigation sont couramment observées sur le plan d'eau?

Pêche

Navigation de plaisance (non motorisée)

Natation

Activités récréatives de remorquage

Hydravion

Navigation de plaisance (motorisée)

Autre (plongée sous-marine)

13. Répercussions possibles

Est-il possible que l'établissement d'un règlement limitant la navigation ait des répercussions potentielles sur l'économie?

Non

Il n'y a aucune activité commerciale dans la municipalité autre que les 9 résidences de touristes. Celles-ci ne possèdent pas d'embarcations moteur et toute location prévoit une interdiction d'utilisation d'embarcation à moteur par les locataires durant leur séjour.

Comme il ne reste que peu de terrains pour du développement domiciliaire à Lac-Sergent (moins de 20 terrains résidentiels) La Ville ne prévoit pas d'accroissement de la fréquentation du plan d'eau à

moyen et court terme. De plus la demande de restrictions ne vise pas l'interdiction de la navigation des bâtiments.

14. Information sur le problème actuel

Depuis combien de temps le problème existe-t-il?

La présence de myriophylle à épi fait l'objet de signalements documentés depuis au moins 2001. Des bouées privées de renseignements ont été installées par l'association de protection du lac depuis 2013 et par la ville de Lac-Sergent depuis 2019. Ces bouées sont localisées à 30 m des rives ou dans les zones sensibles.

La Ville de concert avec l'Association pour la protection du lac (APPEL) a mis en place un code d'éthique des navigateurs en 2013, qui a fait l'objet de mise à jour en 2019, puis en 2022, spécifiant les bonnes pratiques à respecter pour l'accès au lac et la navigation. ([DOC8_Code d'éthique navigateurs Lac-Sergent](#))

Celui-ci spécifie entre-autres que des bouées sont installées à 30 m des rives et que les embarcations motorisées circulant à l'intérieur de celles-ci doivent le faire de façon perpendiculaire à la rive et à basse vitesse (moins de 10 km/hr). Elles doivent aussi maintenir une distance sécuritaire avec les nageurs et les embarcations non-motorisées. Il est précisé qu'il ne faut jamais s'ancrer sur les bouées. Finalement, les plaisanciers doivent adapter la vitesse de leur embarcation selon l'achalandage en demeurant le plus loin possible des rives (plus de 30 m).

Lors de l'obtention de la vignette municipale autorisant la mise à l'eau à chaque année, chaque propriétaire, en plus de fournir l'information et le certificat de propriété de l'embarcation, signe un engagement au respect de ce code d'éthique des usagers du Lac-Sergent

Un guide du résident où le code d'éthique et les meilleures pratiques sont décrites a été distribué à chaque propriétaire de Lac-Sergent en 2019 et est remis à chaque nouvel arrivant. ([DOC9_Guide des usagers 2019 & DOC10_Guide des usagers 2024](#))

Annuellement l'Association nautique distribue son guide 'info-Club' qui contient 2 pages sur la sécurité nautique (p.34-35), la réglementation municipale et le code de navigation. ([DOC11_Copie infoclub 2023](#))

Depuis 2020, une patrouille nautique procède à la sensibilisation des plaisanciers à tous les week-ends de la fin juin au début septembre.

Malgré cela, nous avons encore des plaisanciers qui sciemment naviguent à l'intérieur du 30 m en bordure de rive et/ou à plus de 10 km/h à l'intérieur de cette distance de la rive contribuant à la propagation du Myriophylle à épi et favorisant sa densification.

À quelle fréquence le problème survient-il?

Chaque semaine, souvent ou régulièrement

En se fondant sur une observation mesurable, lorsque le problème survient, quelles sont les conséquences ou les répercussions?

Conséquences catastrophiques difficiles à corriger et pouvant mettre en danger l'environnement

Quelles solutions de remplacement ont été essayées ou explorées afin de résoudre le problème? Ont-elles fonctionnées?

Malgré les activités suivantes réalisées, le problème de non-respect des bouées de navigation demeure

- Mise en place un code d'éthique des navigateurs en 2013, mis à jour en 2019, puis en 2022, indiquant l'importance de respecter les bouées de rives
- Signature annuellement par chaque propriétaire d'une embarcation motorisée d'un engagement au respect de ce code d'éthique des usagers du Lac-Sergent pour l'obtention de la vignette municipale autorisant la mise à l'eau
- Installations de 70 bouées privées de renseignements par l'association de protection du lac depuis 2013 et par la ville de Lac-Sergent depuis 2018. Ces bouées sont localisées à 30 m des rives ou dans les zones sensibles
- En 2019, création et distribution d'un guide du résident à chaque propriétaire de Lac-Sergent où le code d'éthique et les meilleures pratiques sont décrites. Ce guide est remis systématiquement à tout nouveau propriétaire au lac depuis
- Chaque année depuis 2013, l'Association nautique distribue son guide 'info-Club' qui contient 2 pages sur la sécurité nautique (p.34-35), la réglementation municipale et le code de navigation demandant le respect des bouées de rives
- Depuis 2020, la ville a mise en place une patrouille nautique qui procède à la sensibilisation des plaisanciers à tous les week-ends de la fin juin au début septembre. Des interventions sont faites auprès des plaisanciers navigant à l'intérieur des bouées (**DOC12_Patrouille nautique**)
- Un rappel du respect des bouées a été souligné à l'ensemble des résidents ont participé aux séances publiques lors de la mise en œuvre du plan directeur de l'eau (février 2018 et lors de la présentation de celui-ci en avril 2019), environ 120 personnes étaient présentes à chaque rencontre.
- Un autre rappel a été fait lors de la 1^{ère} séance publique de juin 2019 lors de l'adoption du règlement sur la mise à l'eau des embarcation (100 personnes)
- En juin 2020, ce point faisait l'objet des rappels lors des séances d'information tenues à la descente à bateau et sur les terrains du club nautique
- Lors du sondage réalisé en 2021 une question portait sur l'appréciation et le respect des vouées de rives (**DOC13_Sondage navigation 2020-2021**)
- Un rappel sur le respect des bouées de rives a été fait lors de rencontres publiques sur la mise en place des toiles de jute en juin 2019 et en aout 2023.
- Lors de la consultation publique du 21 septembre 2024 (**2-PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE**) concernant la demande de restrictions à la navigation, l'importance de la raison et du respect des bouées de rives a de nouveau été souligné et ce malgré le commentaire d'un participant indiquant qu'il ne verrait pas pourquoi il changerait ses habitudes... au découragement des gens présents...

Quel types de ressources sont actuellement disponibles pour la sécurité, la sensibilisation et la surveillance de la navigation sur ce plan d'eau?

Étudiants — sensibilisation

Services de police provinciaux

Services de police municipaux (patrouille nautique)

Existe-t-il des preuves scientifiques à la voie navigable qui établissent les enjeux ou les relations de cause à effet?

Oui

Dans l'affirmative, veuillez décrire les études scientifiques

- Rapport biologiste CAPSA ([DOC20_CAPSA Sommaire des études avant 2018 Lac-Sergent](#))
- Guide Myriophylle à épi MELCC ([DOC21_Guide prévention Myriophylle à épi MELCC](#))
- Projet d'évaluation de l'impact des vagues créées par les bateaux de type wakeboat sur la rive des lacs Memphrémagog et Lovering ([DOC22_Évaluation impact vagues UQAM 2014](#))
- Impact de la navigation en milieu lacustre – Étude sur la remise en suspension des sédiments: cas du lac Masson et du lac des Sables ([DOC23_Impact navigation en milieu lacustre 2015](#))
- Étude environnementale sur la qualité des sédiments du lac Noir et les impacts de la navigation de bateaux à moteur 2017 ([DOC24_étude environnementale lac Noir 2017](#))

Connaissez-vous et êtes-vous prêt à assumer les coûts d'un règlement adopté en vertu du RRVUB?

Oui

Dans l'affirmative, quels sont les coûts que vous êtes prêt à assumer? (Choisissez au moins une réponse)

Signalisation

Application réglementaire – application

Promotion et éducation

Communication

15. Vos renseignements

Prénom et nom de famille

Vincent Rolland

Organisation

Directeur général, Ville de Lac-Sergent

Courriel

direction@villelacsergent.com

Téléphone (avec indicatif régional)

418-875-4854 poste 3

Signature

Date (jj-mm-aaaa)

06-12-2024